

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 SEPTEMBRE 2011**
KONTSEILUKO BILKURAREN BILDUMA
BURUILAREN 27EKOA

APPLICATION DE LA PVR (Participation pour voie et réseaux) SUR LA VOIE COMMUNALE N° 10/BSP ren betearaztea (Bide eta Sareendako Parte hartzea), herriko 10.bidea, Elissagaray izeneko, ur eta elektrika sareen hedatzeko eta jadanik hor den bidearen antolatzeko

L'implantation de futures constructions dans le secteur de la voie communale n° 10 dite d'Elissagaray nécessite une extension des réseaux d'électricité, d'eau et l'aménagement de la voie existante.
Le montant des travaux, après déduction des subventions, s'élève à 18 904.50 € HT. Les propriétés foncières, situées à 80 mètres de part et d'autre de la voie, bénéficiaires de ces travaux, seront redevables d'une participation fixée à 2.88 € par m² desservi.

INSTAURATION SERVITUDE DE PASSAGE AU PROFIT DES PARCELLES A 80 ET A 46/Bide-zor baten ezartzea sarbiderik ez duten A80 eta 46 herriko lur zatiendako

Monsieur le Maire rend compte de la réunion qui a eu lieu en mairie le 12 août dernier et qui avait pour objectif de trouver une solution à l'amiable avec les propriétaires de terrains privés pour permettre l'accès aux parcelles communales A 80 et A 46. Aucun accord n'a pu être obtenu. Il n'y a désormais d'autre issue que de saisir le Tribunal de Grande Instance afin que l'emplacement de la servitude soit déterminé.

Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à saisir le Tribunal de Grande Instance de BAYONNE pour l'instauration d'une servitude de passage au profit des parcelles communales A 80 et A 46 et a décidé de confier au cabinet de Maître LOUSTAU le soin d'assurer la défense de la Commune dans cette instance.

BOURSES COMMUNALES D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ANNEE 2010/2011/Go mailako ikasketendako herriko diru laguntzak 2010/2011 urtearendako

Le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une bourse aux étudiants bénéficiant de la bourse départementale et dont le montant représente 15 % du montant attribué par le Département.

MISSION AVENIR JEUNES 2011/Mission avenir jeunes-endako 2011 urtesaria

Pour le fonctionnement de la structure de la Mission Avenir Jeunes, le Conseil a accepté de verser une participation financière de 956 €, soit 1.00 € par habitant, pour l'année 2011.

ANCIENNE CARRIERE LONDAITZ/Londaitz harrobi zaharra

L'acte d'achat de la carrière désaffectée, sise au bourg, pour 3 ha 99 a 80 a été signé. La carrière a été acquise pour 24 000 €.

Un projet de reconversion du site proposé par le Conseil Général a été soumis à l'assemblée et a reçu un accord de principe. Il s'agirait d'une installation de stockage de déchets inertes avec triage et revalorisation des matériaux à laquelle s'ajouteraient éventuellement la pose d'une centrale photovoltaïque au sol et d'une aire de stationnement pour camping-cars.

Au préalable, pour parfaire le projet, il est nécessaire de s'appropriier le terrain cadastré A 356, 353, pour 1 ha 90 a 10, jouxtant l'ancienne carrière, et appartenant à M. GARRA Jean-René.

Monsieur le Maire est chargé de contacter M. GARRA pour lui soumettre cette éventualité.

FERMAGE PARCELLES COMMUNALES/Herriko lurren arrandatzea

Monsieur le Maire, suite à la demande d'affermage formulée par Sébastien IRIBARREN, pour la parcelle communale D 294p, au lieu dit Ur Haize Ouest, pour 33 ha 70, a rappelé que les baux de fermage sont attribués en priorité aux jeunes bénéficiant de la dotation jeunes agriculteurs. M. IRIBARREN Sébastien pourrait donc en bénéficier.

Il se trouve également que Patrick BARNECHE, dans le cadre de son installation, souhaite affermer des terres communales.

Il restera donc à déterminer en accord avec les deux jeunes agriculteurs la répartition de la parcelle en question.

PROJET DE PLU

Pour information, Monsieur le Maire expose que dans le cadre du projet du PLU, plusieurs administrés sollicitent le classement de leurs parcelles en zone constructible. Ces parcelles sont pour la plupart situées en dehors des zones du bourg et d'Apairi. Aussi, rappelle-t-il les orientations du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) prises par le Conseil Municipal, celles qui notamment limitent l'urbanisation autour du bourg et du quartier Apairi d'une part et celles qui ont pour objectif de revitaliser le bourg, d'autre part.

TRANSPORT SCOLAIRE LYCEES HASPARREN

Monsieur le Maire informe que la Commune assure par délégation du Conseil Général la desserte des lycées d'Hasparren le soir, en deuxième partie du trajet. Compte tenu du faible effectif empruntant le service cette année scolaire (moins de 5 lycéens), le Conseil Général ne versera pas de participation financière.

Le Conseil Municipal, considérant l'intérêt de ce service décide de le maintenir et fixe une participation de 10.00 €/mois par lycéen transporté.

Le Maire

J.P BASTERRETCHÉ



The image shows a blue circular official stamp of the 'MAIRIE DE AYHERRE' in the 'Pyrénées Atlantiques' region. The stamp contains the text 'MAIRIE DE AYHERRE' at the top and 'Pyrénées Atlantiques' at the bottom, separated by two stars. A handwritten signature in black ink is written over the stamp, starting with the letter 'B'.